



Séance du 18 juin 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 11 juin 2024
Date d'affichage : 11 juin 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 24 juin 2024 et publication du
24 juin 2024.

Délibération N° 03-24-19

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mmes WOLOSZ Angélique, DELEDICQUE Sylvie, DERBAY Savéria, MM. BIENKOWSKI Renaud, LAGACHE Frédéric, ARCHIE Patrick.

Absente excusée non représentée : Mme RIOU Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES « SERVICES D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLES – ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS ET NATURELS » AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PEVELE-CAREMBAULT »

Vu la délibération CC_2024_048 du Conseil communautaire du 25 mars 2024, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels* »,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place de dispositifs d'insertion, par l'activité économique, ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement d'espaces publics et naturels, la propreté urbaine »,



Considérant que ce groupement permettra d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant en place un atelier d'insertion,

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,



DECIDE à l'unanimité,

- De participer au groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Le Secrétaire de séance,

Magali CIESIELSKI.


Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS

